



27 janvier 2023

www.lacsc.be **JOURNAL D'INFORMATIONS SYNDICALES** Migrants: à quand un accueil digne? De tout temps, les êtres humains ont traversé les frontières pour tenter le pari d'une vie meilleure. Face à ce constat, l'Europe et la Belgique font le choix d'une déresponsabilisation hypocrite en matière d'accueil des migrants. 6/8 Chômage corona: des congés et un pécule de vacances amputés Pensions complémentaires: 4 une erreur de calcul qui coûte cher Rencontre avec Lieve de Preter, nouvelle présidente de Metea RailRest (Thalys): une déléguée illégalement licenciée





Les vacances jeunes: qui y a droit?

Avoir 20 jours de congés payés par an: normal, non? Pourtant, quand la vie professionnelle commence, les jeunes travailleurs ont souvent très peu de congés la première année. Toutefois, une solution existe: les «vacances jeunes». Ce complément permet d'atteindre 20 jours de vacances par an. Pour en bénéficier, il suffit de regarder la vidéo explicative en scannant le QR code ci-contre. À diffuser auprès des jeunes collègues à qui cela pourrait être utile!



Erratum

Ce qui n'a finalement pas changé ce 1er janvier

Tout semblait prêt pour que la réglementation, présentée dans L'Info n° 1, permettant de reporter votre droit aux vacances annuelles si vous tombez malade ou êtes victime d'un accident pendant celles-ci, entre en vigueur le 1er janvier 2023. Les interlocuteurs sociaux avaient rendu un avis unanime à ce sujet. Son entrée en vigueur a cependant été reportée au 1er janvier 2024. Une personne qui tombe malade ou qui est victime d'un accident pendant les vacances prises en 2023 ne pourra donc pas prendre ces jours ultérieurement. Nous reviendrons sur ce thème dès

que les textes (loi et arrêté royal) auront été publiés.

Par ailleurs, les changements relatifs aux crédits-temps ont également été reportés. Ils entreront en vigueur au 1er février 2023. Le changement dans les conditions d'ancienneté relatives au crédit-temps motifs soins à un enfant n'entrera quant à lui finalement en vigueur qu'au 1er juin 2023 (cette mesure annoncée pour 2024 a été avancée).

Plus d'infos: www.lacsc.be/actualite





Budget pour l'employabilité... avec un os

Une partie (un tiers) des cotisations patronales dues pendant le préavis ou sur l'indemnité de rupture peuvent désormais être investies dans l'employabilité du travailleur licencié. Il s'agit d'un budget que les travailleurs pourront utiliser pour de la formation, de l'accompagnement de carrière, la validation des compétences acquises, etc. Ce dispositif s'applique à tous les licenciements (avec au moins 30 semaines de préavis) depuis ce 1er janvier 2023. Il ne s'applique pas, par contre, lorsqu'un trajet de transition est instauré. Mais il y a un os: le gouvernement n'a pas encore présenté ses arrêtés et l'Onem, qui met la part des cotisations patronales à disposition du travailleur licencié, n'est pas prêt. Cet argent est donc disponible quelque part pour leur employabilité... mais il ne peut pas encore être utilisé. Affaire à suivre.

TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579 B-1030 Bruxelles (Belgique) Tél: 02.244.32.86 Fax: 02.246.30.10 F-mail: presse@acy-csc be

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels stephanie.siegels@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli dmorelli@acv-csc.b Donatienne Coppieters dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin patriciamartin@skynet.be Marie-Hélène Toussaint m-htoussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beaurain





Chômage corona: des congés et un pécule de vacances amputés

Mauvaise surprise en ce début d'année 2023 pour près de 300.000 travailleurs: leurs jours de congé ainsi que leur pécule de vacances ont été fortement amputés suite à la crise du coronavirus. Les jours de chômage corona 2022 n'ont – pour l'instant – pas été assimilés, malgré les interventions répétées de la CSC auprès du gouvernement.

▮ Bram Van Vaerenbergh (adapt. D.Mo. et C.M.) ▮

Fatma Bou-Saffa, déléguée syndicale chez Sofiplas (Gembloux), est restée sans voix en apprenant que les périodes de chômage corona ne seront pas assimi-

lées pour le pécule de vacances. Cette annonce est tombée à la place des bons vœux, comme une douche froide. «Le mois de juin, c'est le mois que l'on préfère, explique Fatma. On sait que les congés payés tombent début du mois. La pression retombe. Des retards de paiement? Pas grave, tout sera payé à temps. Quand on vit seul, vu les salaires bas, pas

LA CSC, REJOINTE
PAR LES EMPLOYEURS,
A DEMANDÉ UNE SOLUTION
AU GOUVERNEMENT,
SANS RÉPONSE.

de projet de vacances au soleil, mais la perspective de se faire plaisir. Vive le début du mois de juin et le pécule de vacances! Sauf que cette année, c'est raté, étant donné que cette période ne sera pas assimilée. Nous n'avons rien demandé, nous avons subi le chômage.» À cette perte de jours de vacances s'ajoute une perte financière: le pécule de vacances a également été amputé. En effet, les jours de chômage temporaire au cours de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2022 («chômage corona»), ne sont pas assimilés pour le droit aux vacances annuelles et pour le calcul du pécule. Il s'agit de pas moins de 6.845.329 jours, répartis sur 300.000 travailleurs. «J'ai chômé 52 jours entre le 1er janvier et le 30 juin 2022, précise Fatma. Cela aura un impact, puisque je perdrai un quart de mon pécule de vacances. Et sur les 20 jours, je me retrouve avec 15 jours de vacances annuelles, soit à peine les 3 semaines de fermeture de l'entreprise».



Vacances et pécule rognés

Fatma est loin d'être la seule dans cette situation, qui touche quelque 300.000 autres travailleurs d'entreprises belges dans divers secteurs. Par exemple, chez Barco (Courtrai), où le département «divertissement et cinéma digital» a été particulièrement impacté par la crise du coronavirus, une soixantaine d'ouvriers risquent de perdre en moyenne 5 à 6 jours de vacances en 2023. Avec seulement 14 à 15 jours de vacances, ils sont par ailleurs confrontés à des problèmes pour planifier leurs congés. Certains n'ont même pas suffisamment de jours de congé pour couvrir les périodes de fermeture collective en été et à la fin de l'année.

Trouver une solution

La CSC – d'ailleurs rejointe par les employeurs – a déjà insisté auprès du gouvernement pour qu'une solution soit trouvée. Une demande restée sans réponse jusqu'à présent. En 2020 et 2021, les jours de congé corona avaient été assimilés. Il est donc particulièrement étrange et injuste qu'il n'en soit pas de même pour 2022. Tout le monde a droit à des vacances et à une indemnité de congé. «L'année 2023 commence bien mal. C'est aussi grisonnant et déprimant que la pluie qui nous est tombée dessus ces dernières semaines», conclut la déléguée syndicale.



LE CALCUL A ÉTÉ ÉTABLI

DANS LES ANNÉES 80.

DEPUIS, NOUS VIVONS

BEAUCOUP PLUS VIEUX.

Pensions complémentaires: une erreur de calcul qui coûte cher

Compléter la pension légale par d'autres formes de pension doit permettre de voir arriver sereinement l'âge de la retraite. Il n'est toutefois pas exclu que la pension complémentaire coûte de l'argent aux travailleurs plutôt que d'en rapporter. La CSC a élaboré une solution avec le Service fédéral des Pensions, mais la concrétisation politique se fait attendre.

La pension complémentaire permet de disposer d'un montant supplémentaire, qui vient s'ajouter à la pension légale. Ce sont ces deux «piliers de pension» qui sont pris en compte pour le calcul des cotisations pour l'assurance maladie et invalidité (cotisations AMI) sur le revenu de pension. Les pouvoirs publics appliquent ici un «truc» comptable. La CSC estime toutefois qu'il contient une erreur, et que cette erreur coûte cher à de nombreuses personnes. Il est même possible qu'une pension complémentaire coûte ainsi des mil-

liers d'euros en fin de parcours.

Contrairement à la pension légale, la pension complémentaire est perçue en une fois, à l'âge de la pension, ou sous la forme de tranches annuelles. Les cotisations AMI sont toutefois calculées sur le revenu mensuel. Le montant de la pension complémentaire doit donc être converti en un revenu mensuel. C'est là qu'un problème fondamental se pose.

«La manière dont ce calcul est réalisé a été établie il y a des dizaines d'années, explique Nathalie Diesbecq, juriste à la CSC. Depuis lors, nous vivons beaucoup plus vieux. Un pensionné vit donc plus longtemps avec sa pension complémentaire. Le Service fédéral des Pensions continue pourtant à baser ses calculs sur l'espérance de vie des années 80. Il surestime donc le revenu mensuel.»



Après l'âge de la retraite, une personne vit en moyenne encore 22,5 ans, selon l'espérance de vie actuelle. Dans

ses calculs, le Service fédéral des Pensions limite cependant toujours l'espérance de vie à 12,4 ans après l'âge de la retraite. Par conséquent, le montant mensuel que représente la pension complémentaire est surestimé. Les cotisations AMI sont donc trop élevées, ce qui implique que de nombreux pensionnés reçoivent une pension nette trop faible. Ainsi, une

pension complémentaire peut même coûter des milliers d'euros à une personne de 82 ans, au lieu de lui rapporter de l'argent.

«Cette situation est pénible, conclut Nathalie Diesbecq. Toutes les instances publiques sont au courant du problème. En collaboration avec le Service fédéral des Pensions, nous avons adapté le calcul. Cette adaptation est facile à mettre en œuvre. Il manque simplement la volonté politique de changer les choses.»

Resterons-nous plein d'énergie en 2023?

Après la pandémie, la Belgique a été confrontée à la crise énergétique. On ne compte plus les compteurs (numériques) qui posent problème, les factures d'acompte faramineuses, etc. La guerre en Ukraine a poussé l'Union européenne à réfléchir à sa politique énergétique et à entreprendre des actions. I Thomas Vael I

L'État belge et Engie ont conclu un accord pour prolonger la durée de vie des centrales nucléaires belges. Ce dossier est très technique: il tient compte de l'état des centrales nucléaires, de la législation belge, des stocks d'énergie dans le reste de l'Europe, mais aussi de la situation en Ukraine. L'État belge et Engie ont défini une méthode qui permettra de calculer ce que coûteront l'enfouissement des déchets et le démantèlement des centrales. Le principe du pollueur-payeur est maintenu, et les travaux se poursuivront sur cette base durant les prochains mois. Fin décembre, les ministres européens de l'Énergie se sont mis d'accord sur le plafonnement du prix du gaz naturel. Le mécanisme s'enclenchera dès que le prix de gros dépassera 180 euros par mégawattheure. Pour la CSC, cet accord est un bon dé-



FACE À LA CHERTÉ DE L'ÉNERGIE,

BON NOMBRE DE PERSONNES

N'OSENT PLUS ALLUMER

LEUR CHAUFFAGE.

but, mais ce plafond devra s'accompagner d'aides nationales supplémentaires si les prix du gaz s'envolent de nouveau sur les marchés. Les producteurs d'électricité doivent eux aussi faire des concessions: un plafond de 130 euros par mégawattheure leur est imposé. Au-delà de ce plafond, ils doivent renoncer à 100% des bénéfices. S'ils produisent de l'électricité à partir de la biomasse et de la combustion de déchets urbains, le plafond est de 180 euros par mégawattheure.

Des factures d'acompte faramineuses

Face à la cherté de l'énergie et malgré la légère diminution actuelle des prix, bon nombre de personnes n'osent guère – voire plus du tout – allumer leur chauffage. Un optimiste dira que la nécessité d'une transi-

tion énergétique est désormais incontestable. Un nouveau rapport de l'Agence internationale de l'énergie révèle un regain d'intérêt pour les énergies renouvelables en tant que source d'approvisionnement. La capacité mondiale totale des énergies renouvelables

devrait même être quasiment doublée dans les cinq prochaines années.

Un tel résultat serait un pas en avant vers les objectifs fixés en 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

OFFRE D'EMPLOI



La CSC Bâtiment – Industrie & Énergie (CSCBIE) recherche un collaborateur/une collaboratrice de projet recrutement de membres.

Détails de l'offre à consulter sur à www.lacsc.be/offres-emploi



Pourtant, le citoyen ordinaire éprouve souvent des difficultés à payer ses factures d'acompte. Le tarif social élargi – dont bénéficient un million de ménages vulnérables – avait été prolongé jusque fin mars. Ce

> même public bénéficie désormais d'une nouvelle mesure: le «paquet énergie» du gouvernement fédéral, c'est-à-dire une réduction de 135 euros sur la facture de gaz et de 61 euros sur la facture d'électricité, en novembre et en décembre, qui est aussi accordé en janvier, en février

et en mars 2023. Le chèque mazout non récurrent – qui a été porté de 225 à 300 euros en septembre – peut toujours être demandé en ligne ou sur papier. Les personnes qui se chauffent aux pellets auront droit à une prime de crise de 250 euros, mais ils ne peuvent pas encore la demander.







De tout temps, les êtres humains ont traversé les frontières pour tenter le pari d'une vie meilleure. Face à ce constat, l'Europe et la Belgique font le choix d'une déresponsabilisation hypocrite de leurs obligations en matière d'accueil des migrants. I David Morelli I

Qu'on le veuille ou non, il est dans la nature humaine de se déplacer; c'est un constat fondamental. Si elles sont parfois positives et volontaires, les migrations sont le plus souvent non désirées. Des hommes, des femmes et des enfants, seuls ou en famille, quittent leur pays

pour fuir la guerre, l'insécurité, le maldéveloppement, ou, désormais, les effets des changements climatiques. Alors que, dans un contexte

mondial instable, les mouvements migratoires s'accentuent, l'Union européenne (UE) s'embourbe dans une politique migratoire où la non-responsabilité et l'utilitarisme ont pris le pas sur le respect des droits humains. «On assiste à une limitation des voies légales et sûres de l'immigration, comme le regroupement familial, la réinstallation ou les visas humanitaires, rendues de plus en plus inaccessibles par des

critères de plus en plus difficiles à remplir pour les migrants, explique Cécile Vanderstrappen, chargée de recherche et de plaidoyer sur la justice migratoire au CNCD-11.11.11. Faute de voies légales, ces derniers n'ont d'autre choix que d'emprunter les voies irrégulières de la migra-

tion, synonymes de recours à des intermédiaires et, souvent, de violences – voire de mort – sur le parcours de l'exil.» Plus de 30.000

migrants sont décédés depuis 2014, rien que sur les voies maritimes.

Externalisation

C'EST LE NOMBRE

DE MIGRANTS DÉCÉDÉS

EN MER DEPUIS 2014.

Pour protéger leurs frontières, certains pays, comme l'Italie ou la Grèce, opèrent des refoulements en toute impunité et au mépris de la sécurité des migrants. Ces agissements, contraires aux exigences de la protection internationale, ne sont

qu'un pan de la politique d'externalisation via laquelle l'UE délègue les questions migratoires à des pays tiers en leur demandant de jouer le rôle de gendarme. L'objectif est double: augmenter les retours et limiter les départs en amont. «Depuis 2015, on assiste également à une sorte de tri aux frontières sur base du pays d'origine. Ce tri est contraire à l'esprit de la convention de Genève, qui s'attache à étudier individuellement le cas de chaque personne et à ne pas accélérer sa procédure d'asile en fonction de son pays d'origine.»

«Ne venez pas!»

Les migrants qui réussissent à entrer sur le territoire européen doivent attendre le résultat de la procédure de demande d'asile dans des conditions indignes. La plupart des pays européens, dont la Belgique (cf. page 7), ne remplissent plus leur devoir d'hébergement. Il est à cet égard légitime de se demander s'il

existe une volonté délibérée des États européens de ne pas accueillir dignement les migrants (à l'exception notable des Ukrainiens) et de laisser s'enliser la situation afin de ne pas créer le fameux «appel d'air». Ce faisant, l'Europe envoie un message clair aux candidats à la migration: «ne venez pas, la situation est catastrophique». Des propositions de solutions sont actuellement négociées dans le cadre d'un futur Pacte européen pour l'asile et la migration, censé régler la situation à court et à long terme. Mais, couplées à la situation d'enlisement, ces propositions ne vont malheureusement pas dans le sens d'une véritable justice migratoire...

Questions de décence

Et les demandeurs d'asile qui reçoivent une réponse négative à l'issue de la procédure? Nombre d'entre eux décident de rester mal-



gré les ordres de quitter le territoire, estimant que leur sécurité n'est pas assurée dans leur pays d'origine, ou que les conditions de vie n'y sont pas décentes pour leur famille. Mais au vu de la manière dont la plupart sont «accueillis» aujourd'hui, leurs conditions de vie seront-elles vraiment plus décentes?

La Belgique, fabrique à sans-papiers

La Belgique s'est engagée à accueillir et à protéger les personnes répondant aux critères définis par la convention de Genève (voir encart). Mais force est de constater que sa politique précarise les demandeurs d'asile et fabrique des sans-papiers.

La Belgique est loin de respecter ses obligations en matière de procédure d'asile et d'accueil des migrants, notamment au niveau des délais: les demandes d'asile ne sont en effet pas traitées dans les temps. La procédure, censée durer 30 jours, dure souvent entre 3 et 5 ans, et plus de 15.000 dossiers sont aujourd'hui en attente de traitement. À l'issue de cette procédure, seuls 30% des demandeurs d'asile (DA) sont reconnus comme réfugiés et reçoivent la protection internationale. Les personnes déboutées, quant à elles, reçoivent un ordre de quitter le territoire (OQT). Depuis l'introduction de leur demande, certaines d'entre elles auront passé de nombreuses années en Belgique, y auront scolarisé leurs enfants, se seront intégrées dans leur quartier, leur travail, etc. Si ces personnes décident de ne

pas quitter la Belgique après avoir reçu un OQT, elles deviennent alors des sans-papiers, faute de titre de séjour. En 2019, Caritas International estimait à quelques 150.000 personnes le nombre de sans-papiers en Belgique; ils sont sans doute plus du double.

Précarisation

Durant la procédure de demande d'asile, les personnes ont droit à un accueil en termes de logement et de matériel (vêtements, nourriture...) et, quatre mois après l'introduction de leur demande, à un accès illimité au marché du travail. Sans s'appesantir ici sur la question de l'accueil, rappelons néanmoins que l'État belge a déjà reçu plus de 7.000 condamnations assorties d'astreintes (sur lesquelles il s'as-

sied avec indécence) et contraint un nombre considérable de DA à dormir à la rue cet hiver. Abordons plutôt une situation peu connue en matière d'emploi. Dans un contexte de pénurie dans certains secteurs, des agents du Forem et des agences d'intérim réalisent des screenings de compétences dans les centres pour «activer» ces DA. Si l'on fait abstraction de l'opportunisme utilitariste de la démarche, cette possibilité de trouver un emploi dans le circuit légal est positif. Mais il recèle un important effet pervers: outre le fait que les travailleurs doivent remettre 70% de leur salaire à Fedasil, après 6 mois de travail ou l'obtention d'un CDI, ils doivent quitter le centre qui les héberge. Ces personnes en procédure de demande d'asile doivent alors se débrouiller pour trouver un logement en un mois... Quitter le centre signifie également perdre l'accès à l'accompagnement des travailleurs sociaux qui les soutiennent dans leurs démarches. Une situation qui plonge de nombreux DA dans la précarité.



44

Les migrants, esclaves des temps modernes

Amélie Rodriguez, responsable nationale Migrants CSC, revient sur l'importance du combat syndical en faveur des migrants, avec ou sans papiers.

Propos recueillis par David Morelli

Pourquoi la question migratoire est-elle un sujet syndical?

Les personnes qui arrivent ici sont des migrantes et des migrants, mais aussi des travailleuses et des travailleurs. Ces personnes doivent subvenir à leurs besoins et vont donc travailler dans des chantiers, dans nos maisons, dans l'Horeca... Et souvent, si elles n'ont pas un statut de séjour régulier, les employeurs risquent d'abuser d'elles. En tant que syndicat, il est important que l'on assume notre mission essentielle, qui est la solidarité, et qu'on défende tous les travailleurs, qu'ils soient avec ou sans papiers.

Cette exploitation des travailleurs migrants a-t-elle des conséquences sur les travailleurs belges?

Tout à fait. On remarque qu'il y a énormément de travailleurs migrants dans les secteurs en pénurie de main d'œuvre, où les conditions de travail sont très précaires. N'ayant pas d'autres choix pour vivre, ces personnes acceptent des conditions de travail indignes et des salaires tirés vers le bas. Dans ces conditions, cela n'attire pas autant de travailleurs européens détachés, d'autant que les plans de relance dans des

pays proches de chez eux créent des emplois. Les travailleurs belges n'acceptent plus de travailler dans ces métiers qui ont des conditions de travail très difficiles et des salaires très bas. Une solution pour remédier à la pénurie consisterait donc à revaloriser ces salaires.

Au-delà de la question du respect des droits fondamentaux, quel est l'apport positif que peut constituer pour la Belgique ce combat syndical en faveur des migrants?

Il y en a plein! Et cela dépasse largement les aspects «utilitaires» du travail et de l'économie. Outre la découverte et la rencontre des cultures, il y a aussi le fait que la population belge fait de moins en moins d'enfants et est de plus en plus âgée. La migration va être essentielle pour pouvoir payer les pensions. Les migrants peuvent être un vrai apport pour maintenir à flot la sécurité sociale. La CSC Bruxelles a réalisé un calcul: si on régularisait aujourd'hui 100.000 sans-papiers et qu'on leur donnait l'accès à l'emploi avec un salaire moyen, cela rapporterait 65 millions par mois aux caisses de l'État. Aujourd'hui, ces personnes consomment et paient la TVA, mais sont empêchées de cotiser à la sécurité sociale puisqu'elles sont obligées de travailler au noir. Leur permettre un accès au travail leur permettrait de cotiser.



Le statut de réfugié

Critères définis par la convention de Genève:

- avoir fui à l'extérieur des frontières de son pays;
- avoir une crainte réelle de persécution en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son opinion politique, de son appartenance à un groupe social particulier, de son genre, de son orientation sexuelle:
- ne pas pouvoir faire une demande de protection dans son pays.

Un terme, un statut

Migrant: Personne qui quitte son pays, de manière volontaire ou forcée, pour aller vivre et travailler dans un autre pays pour des raisons économiques, sociales, culturelles, climatiques... et ce, de manière temporaire ou permanente.

Réfugié: Personne qui a fui son pays et qui craint d'y être persécutée en cas de retour, du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui, du fait de cette crainte, ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays et y retourner. Tant que la personne n'est pas reconnue comme réfugiée, elle est considérée comme un demandeur d'asile.

Sans-papiers: Demandeurs d'asile ou migrants dont la procédure d'asile ou l'obtention d'un titre de séjour ont échoué et qui n'ont plus de recours possible.



«La carte citoyenne permettra aux droits actuels d'être effectifs»

À Liège, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) tente de mettre sur pied une carte citoyenne communale. Photographie d'un projet en construction avec Joachim Debelder, chargé de projet et de recherches à l'IRFAM. | David Morelli |

En quoi consiste la carte citoyenne communale (CCC)?

C'est un concept qui vient des États-Unis, et principalement de New York. Il s'agit de cartes d'identité émises par les autorités communales à l'attention de toute la population d'une localité, indépendamment de sa situation migratoire ou de son statut administratif. Derrière cette carte, il y a le constat que certaines personnes n'ont pas accès à des droits fondamentaux. La CCC s'adresse à toute la communauté des citoyens liégeois, mais répond d'abord aux besoins de certains groupes: sans-papiers, personnes victimes de violences conjugales ou sexistes, personnes trans*, sans-abris qui doivent parfois justifier de leur présence dans la commune pour accéder à certaines allocations... Ce document pourrait être utilisé pour signer un bail locatif, accéder à l'ensemble des services communaux ou encore, théoriquement, ouvrir un compte bancaire.

Cette CCC apporte-t-elle de nouveaux droits aux personnes migrantes?

Elle n'apporte aucun droit supplémentaire mais elle pourrait rendre effectifs les droits actuels. Actuellement, il est problématique qu'un document unique

44

CETTE CARTE N'EST NI UNE CARTE DE SANS-PAPIERS, NI UNE CARTE D'IDENTITÉ AU RABAIS: C'EST UNE CARTE DE CITOYEN.

lie le document d'identité fédéral et le titre de séjour: sans ce titre, pas de carte d'identité. Or, il faut pouvoir prouver son identité pour avoir accès à des droits qui ne dépendent pas du titre de séjour. La CCC se veut un moyen d'identification alternatif qui permet localement de faire valoir les droits fondamentaux et la participa-

tion sociale. Face à la police communale, par exemple, ce document permettra aux sans-papiers de prouver leur identité, ou aux femmes sans-papiers de porter plainte en cas de violences sans risquer une expulsion. Mais il est important que la CCC ne soit pas assimilée à une carte pour les sans-papiers.

Où en êtes-vous dans la réalisation de ce projet?

Ce type de carte a déjà été mis en place à Zurich, Barcelone, Utrecht ou encore Paris, avec une gestion et des



ambitions différentes. On y réfléchit pour Liège depuis quelques années, et maintenant au sein du collectif Liège Ville Hospitalière. Le collège communal a récemment approuvé la création d'un groupe de travail avec la ville et les acteurs associatifs pour travailler la question de la faisabilité juridique de l'outil.

Quels sont les leviers et les freins?

La peur de l'inconnu représente actuellement un frein. On doit désamorcer des craintes, parmi lesquelles celle que la CCC devienne un signe de précarité administrative ou sociale. Par contre, la CCC est intéressante pour les autorités communales, notamment en termes de cohésion sociale. Il faudra prendre le temps de tester cette proposition, de la nourrir des expertises de la communauté et de situations précises du quotidien. C'est pour cela que nous travaillons avec beaucoup d'autres associations. Cette carte n'est ni une carte de sans-papiers, ni une carte d'identité au rabais: c'est une carte de citoyen liégeois.

Plus d'infos: www.irfam.org/les-cartes-didentitecommunales



MÉTAL ET TEXTILE

«Il faut adapter notre organisation pour faire face à l'avenir»

Depuis ce 1^{er} janvier, Lieve De Preter a pris la tête d'ACV-CSC Metea avec, à ses côtés, entre autres, Lahoucine Ourhribel, nouveau secrétaire général Sud. Ils abordent les défis à relever durant leurs mandats respectifs. I Propos recueillis par David Morelli I

Dans un contexte de crise, comment se porte la concertation sociale dans les secteurs couverts par Metea (secteurs métal et textile)?

Lieve De Preter (LDP): Notre «Bible», c'est d'essayer d'aboutir à des accords nationaux dans le secteur. Il y a de nombreuses PME dans les secteurs que nous couvrons et, dans ce contexte, obtenir des accords sectoriels me semble très important, même si ces accords portent actuellement uniquement sur des éléments qualitatifs. Le soutien aux travailleurs de l'industrie est

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DOIT
AVANT TOUT S'INSCRIRE DANS LA

essentiel en matière de sécurité et de qualité d'emploi. On veut leur donner plus de sécurité tant au niveau des revenus que du travail, ce qui passe entre autres par le droit à la formation. Nous essayons aussi d'améliorer la qualité de l'emploi tout au long de la carrière. Dans la concertation sociale, cela passe par l'amélioration du travail faisable, de l'ergonomie, ou encore, en fin de carrière, par le crédit-temps, la pension anticipée ou encore des emplois de fin de carrière pour atterrir en douceur.

TRANSITION JUSTE.

Lahoucine Ourhribel (LO): Face aux difficultés que rencontrent nos membres, nous devons être pragmatiques et saisir toutes les occasions qui se présentent pour améliorer leurs conditions de travail. Nous devons aussi exiger du gouvernement des réformes qui permettent aux gens d'améliorer leur pouvoir d'achat en opérant un transfert de la pression fiscale exercée sur le travail vers le capital. L'augmentation des prix de l'énergie a entrainé celle des matières premières et des denrées de base. Cela met beaucoup de PME en danger financier et les travailleurs dans l'incertitude et la précarité. Il faudra que le gouvernement bloque les prix à un niveau correct pour maintenir l'inflation sous contrôle.

Les élections sociales de 2024 constitueront un moment important de vos mandats...

LO: Le contexte pré-électoral plombé par les crises successives n'a pas épargné le travail de nos militants. Les élections sociales restent cependant un rendez-vous important pour la démocratie sociale dans les entreprises, qu'il ne faut absolument pas manquer.

LDP: Il faudra trouver de nouveaux candidats de qualité qui, une fois élus, seront compétents dans leur entreprise pour soutenir les militants. C'est pour ça qu'une bonne formation des militants est essentielle. Au-delà de la formation de base, nous proposons des formations leur permettant de se perfectionner pour qu'ils soient plus forts lors des concertations sociales avec l'employeur.

LO: En collaboration avec la CSC interprofessionnelle, nous allons tout mettre en œuvre pour permettre à

nos militants de réaliser de bons résultats

Le prédécesseur de Lieve souhaitait faire de Metea un syndicat 4.0. Le pari a-t-il été tenu?

LDP: Devenir un syndicat 4.0, c'est une évolution à long terme. On a beaucoup parlé avec les militants de digitalisation et d'autres thèmes en lien avec l'industrie 4.0. Mais un nouvel élément est apparu: la transition climatique. Beaucoup d'entreprises couvertes par Metea ont un impact sur le climat – le secteur sidérurgique, par exemple.

LO: Notre organisation devra faire face aux défis technologiques que ces transitions induisent, tant dans



Présidente ACV-CSC Metea

Née à Heist-op-den-Berg, 58 ans, maman de deux enfants.

Assistante sociale et sociologue de formation, Lieve est née professionnellement en 1988 à la CSC où elle a fait toute sa carrière: secrétaire régionale à l'ACV Heist-opden-Berg, collaboratrice service d'études CSC-Métal/ACV-CSC Metea, cheffe du service d'études puis secrétaire générale ACV-CSC Metea, jusqu'à la présidence aujourd'hui.

sa manière de fonctionner que dans son approche du travail, de l'emploi, des revenus et de la protection sociale.

LDP: Le prochain congrès aura d'ailleurs pour thème la transition climatique et l'industrie. Il permettra de faire le point sur la situation, d'analyser l'impact de la transition climatique sur l'industrie et les travailleurs et de lancer des idées pour prévoir un plan d'action. C'est important, parce la transition climatique et l'évolution 4.0 qu'elle appelle semblent encore loin des préoccupations des militants au quotidien.

LO: La politique industrielle doit avant tout s'inscrire dans la transition juste. Les défis climatiques et environnementaux doivent être considérés comme une opportunité qui permettra des investissements et de l'innovation au profit de nombreux emplois de qualité. Les employeurs devront égale-





Lahoucine Ourhribel Secrétaire général Sud **ACV-CSC Metea**

Né au Maroc, 52 ans, papa de deux enfants.

Habitant dans la région de Charleroi, Lahoucine travaille pour la CSC depuis 1996. Entré à la CSC-Métal comme secrétaire régional en 2003, il devient en 2017 secrétaire principal de la zone N4 (Namur, Brabant Wallon, Luxembourg). Il occupe depuis ce 1er janvier le siège de secrétaire général Sud d'ACV-CSC Metea.

ment prendre leurs responsabilités en s'inscrivant dans la planification économique de cette transition.

Comment envisagez-vous l'avenir pour les secteurs que vous couvrez?

LO: Nos membres et militants veulent une centrale forte dans une CSC audacieuse et porteuse de solutions. La rigueur dans notre organisation doit être notre marque de fabrique dans tous les services rendus et toutes les négociations et actions menées.

LDP: Pour être prêts pour l'avenir, il est important d'adapter notre organisation. Du côté flamand, une première étape a été réalisée: depuis ce 1er janvier, les employés de nos deux secteurs de base (le métal et le non-ferreux) membres chez ACV-Puls¹ sont devenus membres de Metea. Je trouve important que les employés et les ouvriers travaillent ensemble. Cela nous permet d'être plus forts dans les négociations au

niveau de l'entreprise mais aussi d'appréhender des thématiques plus globales au sein de Metea, comme la transition climatique. Travailler de manière cohérente pour les ouvriers et les employés constitue un premier défi important. Le second défi, c'est, pour lutter contre l'érosion du nombre de membres, d'envisager avec d'autres centrales de travailler à une plus grande échelle afin d'être plus forts, tant dans les secteurs que dans les services aux membres. Ce sont des défis auxquels mes prédécesseurs ont commencé à répondre et sur lesquels je vais continuer à travailler durant ma présidence. J'envisage mon mandat avec confiance parce que je suis soutenue par des collègues en qui j'ai toute confiance.

1. L'équivalent flamand de la CNE, NDLR.



Dans l'app de *L'Info* Retrouvez la version longue de cette interview.



Tous les travailleurs ont droit à des vacances!



Fatma travaille dans une entreprise de construction en Wallonie. Tom travaille pour un constructeur de véhicules en Flandre. Comme de nombreux collègues, ils ont été mis en chômage temporaire «corona» en 2022. Au mois de juin, ce sera la douche froide pour eux si rien ne change: ils font en effet partie des 300.000 travailleuses et travailleurs qui n'auront pas droit à l'ensemble de leurs congés légaux en 2023.

Cette situation douloureuse provient de l'inaction du gouvernement en ce qui concerne l'assimilation des périodes de chômage temporaire corona pour les jours de congé. Ainsi, un travailleur qui a été en chômage temporaire corona sans interruption au cours du premier semestre de l'année dernière n'a plus droit qu'à la moitié des 20 jours de congés légaux auxquels il devrait pouvoir prétendre. Il en va de même pour le simple et double pécule de vacances.

La CSC ne cesse de le rappeler au gouvernement: ces travailleurs ont été mis en chômage temporaire à l'initiative de leur employeur. Ils ont également souvent subi une perte de revenu, car l'allocation prévue était en-decà de leur salaire. Les voilà donc maintenant une deuxième fois pénalisés. Les secteurs les plus touchés étaient pourtant considérés comme essentiels pendant la crise sanitaire: l'Horeca, les soins de santé, le transport et la logistique, le commerce, les garages, les services administratifs et de soutien...

En 2020 et 2021, les jours de chômage corona ont bel et bien été assimilés pour calculer le nombre de jours de congé et le pécule de vacances. Il est donc injuste qu'il n'en aille pas de même pour 2022. Tous les travailleurs ont droit à des congés, mais aussi à leur pécule de vacances. Comme CSC, nous y veillerons.



La CSC rejoint l'appel à libérer Olivier Vandecasteele

La CSC demande la libération immédiate d'Olivier Vandecasteele, condamné de manière injuste à 40 ans de prison et 74 coups de fouet.

Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC, a, à l'instar de 49 personnalités politiques, économiques, médiatiques, culturelles, associatives, sportives et syndicales francophones, signé l'appel réclamant la libération de ce travailleur humanitaire belge, détenu arbitrairement en Iran depuis près de onze mois.